

EMPLOYEURS ASSOCIATIFS : QUELLES RESPONSABILITÉS ?




ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectif :

Avoir conscience des responsabilités qui incombent aux employeurs bénévoles

Contenu :

Responsabilité civile et pénale

Les situations où la responsabilité est engagée

Comment protéger son association ?

DATE(S) DE LA FORMATION

04 octobre 2022

11H00-13H00

POUR S'INSCRIRE

- 0322925059
- contact@maam.fr
- <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

- Maison des associations d'Amiens métropole
- Voir la présentation de cette structure